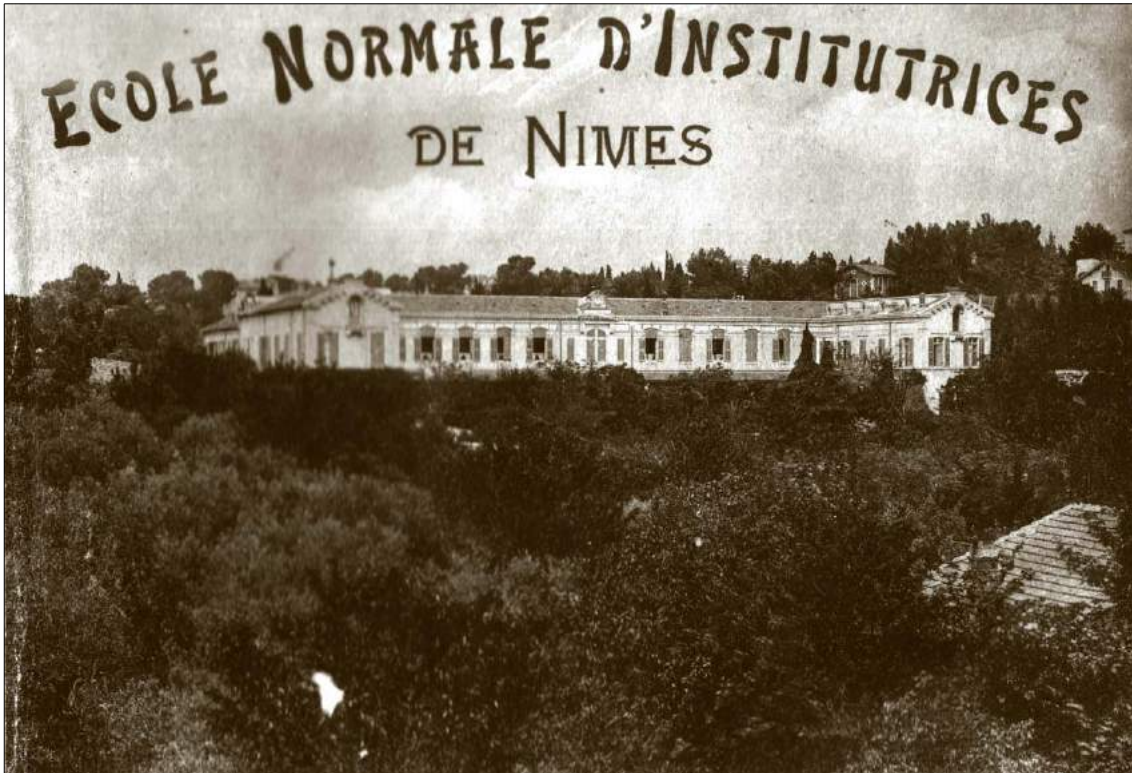


ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES DE NÎMES



École Normale d'institutrices de Nîmes en 1905

« Le 8 juillet 1880 un jury avait adopté le projet de construction d'une école normale de jeunes filles. présenté par l'architecte Lucien Feuchères. Les travaux de construction de l'école sont évalués à 145 000 f, l'adduction d'eau 7 273 f, les frais de l'Architecte 7 613 f et le prix d'achat du terrain 32 000 f. Le coup élevé de l'adduction d'eau était lié au fait qu'il fallait une machine pour élever l'eau à une hauteur convenable, plusieurs solutions seront mises à l'étude, une machine vapeur, 6 300 f ; un manège, 3 400 f ; ou bien un bélier hydraulique solution la plus économique. La somme de 7 273 f sera provisionnée pour faire face à cette dépense. (1)

Le 6 avril 1883, la construction est bien avancée, un budget de 38 627,82 f est prévu pour l'achat de meubles et objet divers. L'ouverture de l'établissement est prévue pour la rentrée prochaine. »

(1) Extrait du rapport du Préfet, deuxième session ordinaire, 1880 : « ...la propriété de M. Meynier de Salinelles, dite l'enclos Salette, comprenant environ trois hectares, au pied de la Tourmagne, à la lisière de la ville, à l'extrémité de la rue Ménard, dans la situation et l'exposition les plus désirables. M. Meynier offrait de nous vendre son terrain au prix de 1fr50, en telle quantité que nous jugerions nécessaire et, spécialement, il nous proposait d'acquérir la partie inférieure de sa propriété d'environ un hectare, ayant en vue de tracer des rues sur les côtés de la parcelle aliénée et de morceler les terrains qui lui resteraient à la partie supérieure. Il nous a paru tout d'abord que cette proposition ne pouvait être acceptée ; que dans ces conditions, le terrain cédé se réduisant au thalweg d'un vallon, destiné à être entouré et dominé de tous côtés, perdait la plus grande partie de ses avantages, et il nous a paru nécessaire d'acquérir la totalité de l'enclos. Toutefois, nous n'avons voulu prendre aucune décision ni sur la contenance à acquérir, ni même sur la préférence donner à la propriété Meynier de Salinelles, avant d'avoir appelé la Commission départementale à nous éclairer de ses avis et à se prononcer sur le mérite des différentes offres qui nous étaient faites. La Commission, après visite de la plupart des immeubles offerts, a pensé comme nous que la propriété Meynier de Salinelles devait être choisie de préférence à toute autre. Comme nous aussi, elle a été d'avis qu'il convenait de faire l'acquisition de cette propriété en totalité et non en partie. J'ai alors négocié

avec M. Meynier de Salinelles qui, en vue de l'acquisition du périmètre entier de l'enclos et des avantages qui doivent d'ailleurs résulter, pour le surplus des terrains à lui appartenant, de l'établissement de l'École normale en cet endroit, a consenti à faire l'abandon de sa propriété au prix rond de 10 000 fr., ce qui fait ressortir le prix du mètre à 1fr10 environ, au lieu de 1fr50, prix demandé dans le principe. M. Meynier m'a remis une promesse de vente en ces termes, et je vous demande, Messieurs, de m'autoriser à la convertir en traité définitif.... »

L'école Normale de Jeunes Filles, créée en 1883, rue Meynier-de-Salinelles, (*) suite aux lois Jules Ferry de 1880 et 1881, a fourni au Département et à la Ville de Nîmes la grande majorité des Institutrices chargées de l'enseignement dans les écoles laïques de filles. Cette école était destinée à préparer les élèves au brevet d'enseignement, la loi exigeait aussi la réussite préalable à un concours requérant, de la part du candidat à un excellent niveau de culture générale. Une préparation à ce concours était délivrée dans des cours complémentaires annexés aux écoles élémentaires et primaires supérieures. À Nîmes ces écoles se trouvaient rue St Charles et rue Poise.

Outre la gratuité de l'enseignement primaire, ces lois rendaient la scolarité obligatoire pour les enfants des deux sexes entre 6 et 13 ans.

() Situation en 2018 : Après la fermeture de l'école normale de jeunes filles, le parc sera occupé par le bâtiment du restaurant universitaire, " le Resto U", jusqu'en 2014. Par la suite il sera à l'abandon, jusqu'en 2018, date à laquelle le département décide de le vendre à un promoteur.*



École Normale de Garçons, rue Vincent Faïta

Précédent d'un demi-siècle les lois Ferry, la loi du 28 juin 1833, dite loi Guizot, porte sur l'instruction primaire. Cette loi proposée par François Guizot natif de Nîmes et ministre de l'Instruction publique contribua activement à mettre en place l'organisation d'un enseignement primaire public. Chaque département devant entretenir une école normale d'instituteurs pour la formation des maîtres et chaque commune de plus de 500 habitants est tenu d'entretenir une école primaire et un instituteur. La commune peut satisfaire à ses obligations en subventionnant une école primaire confessionnelle établie sur son territoire. Précision, il n'est pas encore question d'enseignement laïque, gratuit et obligatoire.

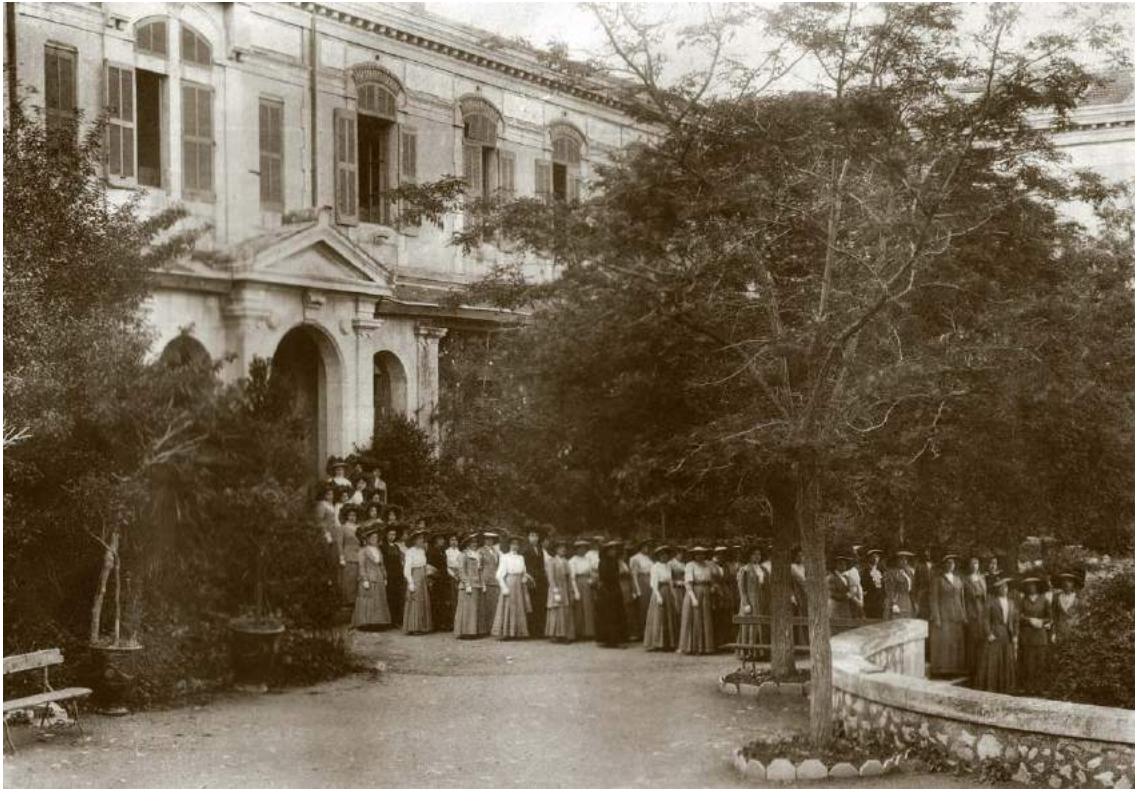
Grâce au Conseil général du Gard, une École Normale primaire de garçons avait été établie à Nîmes en 1831. Elle allait ainsi pouvoir s'installer de façon définitive, deux ans avant la loi Guizot, qui obligera les départements à mettre en place ce type d'établissement. En 1856 l'École est située rue de Sauve. Par la suite une école normale laïque de Garçons sera créée en 1869, rue Vincent Faïta. (*actuellement IUFM*)



Élèves au Jardinage et jeu de Croquet

En vue de la construction de la future École Normale d'Institutrice, le Conseil Général achète en 1880, l'Enclos de la Salette. Constitué d'olivettes et garrigues d'une surface de 3 hectares environ, et situé au quartier de la Lampèze, il offrira à cet établissement un magnifique écrin végétal avec son bosquet, ses sentiers sillonnant des jardins plantés de palmiers, micocouliers et cèdres. Un terrain de croquet occupera les précieux et rares temps de loisirs des pensionnaires. Passé de mode, il disparaîtra en 1907, à l'occasion d'une extension des bâtiments.

En 1928, de nouveaux agrandissements seront réalisés, une aile neuve sera construite en remplacement d'anciennes salles de classe sombres et humides, situées à côté des olivettes. Elle comprendra des salles de classe, une bibliothèque et un laboratoire. Un préau sera installé en 1930, pour permettre le bon déroulement des cours d'éducation physique en cas de mauvais temps. À l'origine en U, avec un corps central et deux ailes ce bâtiment se présente actuellement en forme de I majuscule. L'ensemble des façades reste toutefois homogène, les architectes ayant veillé à en respecter le style original.



Départ promenade

Au tout début de l'école, on ne badine pas avec la discipline. La vie en internat sera stricte, quasi militaire pour ces élèves âgées de moins de vingt ans. Bien sûr, il y avait les études, mais aussi les tâches ménagères. Les loisirs avec cette convivialité obligée sont organisés, chorales, danse au son des phonographes d'époque, pique nique et randonnées. Les promenades, se feront sous la surveillance étroite d'un professeur, et en rang par trois, ce n'est qu'après la guerre de 14-18 que les élèves pourront sortir en ville sans chaperons.

Comme chez les garçons, l'uniforme sera de rigueur, il va évoluer au fil du temps. Le premier sera une robe à petits carreaux noirs et blancs, ensuite robe d'été grise et en hiver robe et jaquette noire décorée de palmes violettes au collet, ensuite les uniformes auront des couleurs plus attrayantes et les chapeaux fantaisies seront autorisés. Lors de la Grande Guerre 14-18, l'école sera transformée en Hôpital (l'Hôpital 103). Les élèves confectionneront pour les zones sinistrées des vêtements chauds.

Lors de la séance 12 mai 1933, du Conseil Municipal de Nîmes un courrier de Melle Marie Soboul, Directrice de l'École Normale d'Institutrice est lu. En tant que Directrice de l'École et Présidente de l'Association des Anciennes Élèves de ladite École, elle sollicite la ville pour une subvention en vue de la célébration du cinquantenaire de l'École Normale d'Institutrice.

Grâce aux revenus de diverses manifestations, l'Association d'Anciennes Élèves assurait la quasi-gratuité des livres scolaires et contribuait pour une large part à l'enrichissement de la bibliothèque de l'établissement. Depuis 1899, date de sa création, c'était une véritable passerelle de solidarité inter générations. Elle regroupait à ses débuts 83 ex-normaliennes sous la présidence de M. Bonnarc, inspecteur d'Académie et Mademoiselle Leloutre alors directrice de l'École Normale.



Cabinet Directrice

En 1933, elle comptait plus de 500 membres, sa présidente Marie Soboul (1) pédagogue née, marquera profondément cette école et la ville grâce à une personnalité très affirmée. Née en Ardèche en 1884, de parents agriculteurs, elle sera formée à l'école Normale supérieure de Fontenay, venue à Nîmes en tant que professeur, elle sera, par la suite, nommée Directrice de l'École Normale d'Institutrices de Nîmes de 1909 à 1940. Elle consacrera sa vie professionnelle à la formation de ses élèves.

Sa formation scientifique la pousse à rechercher en toutes circonstances l'exactitude du propos et la perfection de la forme. Son goût de la minutie engendre des excès : ainsi, les élèves, pour accéder à son bureau, doivent cogner deux fois à la porte ; un coup risquerait d'être inaudible, trois coups témoigneraient d'une indécente familiarité.

Son engagement politique la pousse, avant la guerre de 39-45, à participer à des mouvements pacifistes. Mise à la retraite anticipée en 1940, sur un simple coup de téléphone, elle militera au MLN (*organisation de résistants*).

À la Libération elle participera naturellement au CDL (*Comité de la Libération*) créé le 2 septembre 1944.

Cet organisme va gérer les affaires du département au cours des 13 mois qui suivent la libération. Les séances se feront à la Préfecture, Marie Soboul fera partie de la commission de l'Instruction publique. Selon un témoin ayant assisté aux réunions, avec sa minutie habituelle elle mènera les débats avec une rigueur et un souci de la forme parfois poussé à l'excès.

De sensibilité socialiste, elle siégera au Conseil Municipal de Nîmes au cours des deux premiers mandats de l'avocat Edgard Tailhades, de 1947 à 1959.



Amphithéâtre



Salle d'étude



Salle de couture



Salle des professeurs



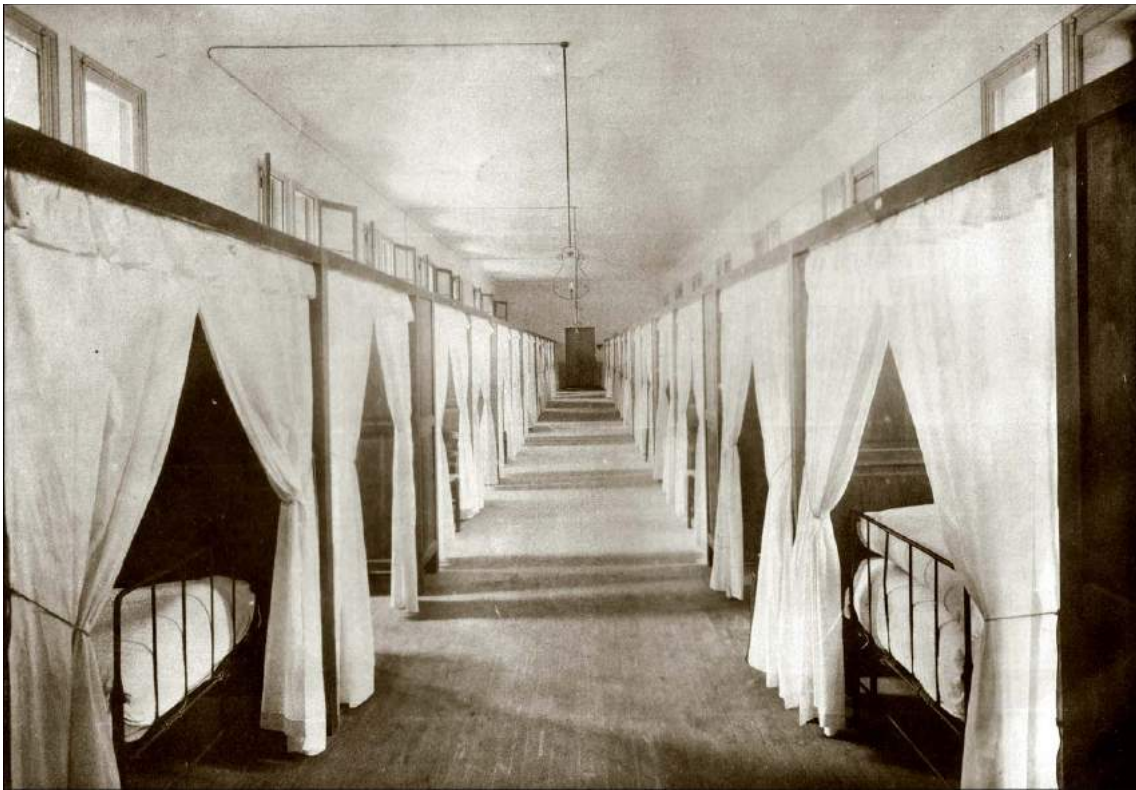
Grande allée



Cabine du dortoir



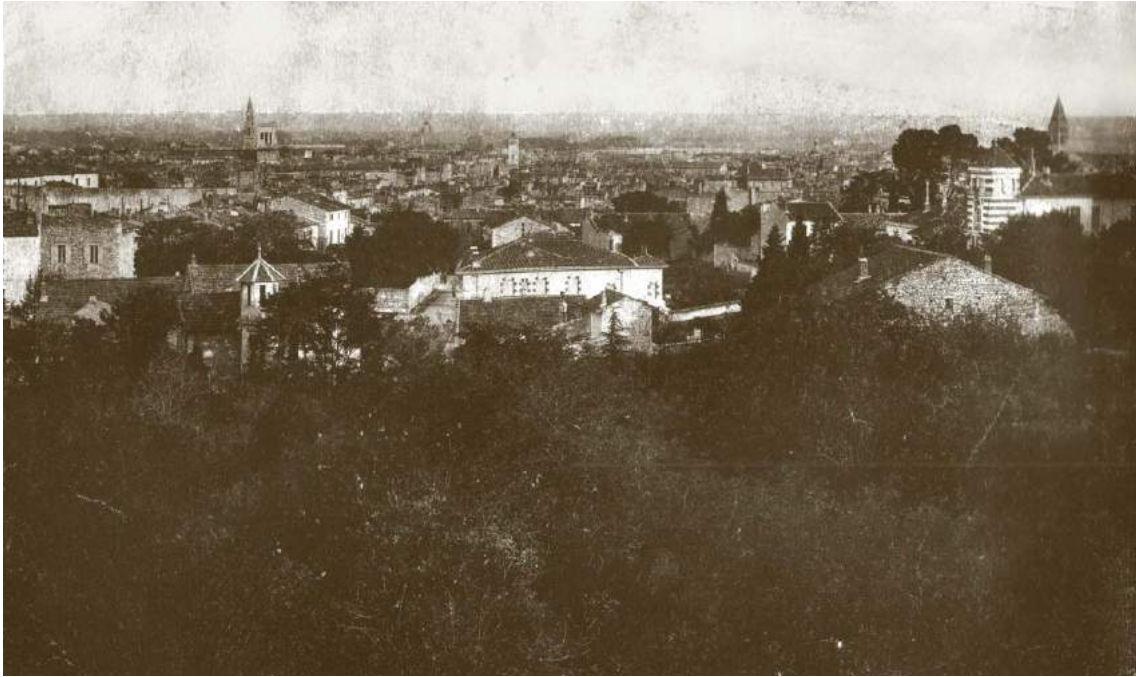
Galerie



Dortoir



Réfectoire



Vue de la Ville

Remerciement à Georges Masson pour sa très belle collection de photos

Article réalisé par Georges Mathon en décembre 2005, et mis à jour en février 2018.

-oOo-